

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
Mme Frédérique CORCORAL par Mme Amy MAZARI ALLEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

33

URBANISME : ZAC Joly Jean - rue Françoise Benoit : acquisition auprès de la SPL Grand Avignon Aménagement des parcelles cadastrées section EY n°467, n°475 et n°477, classement dans le domaine public communal et cession auprès du Grand Avignon des parcelles cadastrées section EY n°471 et n°473.

M. FOURNIER

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Il convient de procéder à des mutations foncières dans le cadre de la ZAC Joly Jean.

Tout d'abord, il est nécessaire pour la Ville de procéder à une acquisition auprès de la Société Publique Locale Grand Avignon Aménagement.

Par délibération n°29 du Conseil Municipal en date du 30 avril 2022, la ville d'Avignon a approuvé le traité de la concession d'aménagement de la ZAC Joly Jean avec la SPL Grand Avignon Aménagement prévoyant la création d'environ 96 500 m² de surface plancher, dont 81 550 m² pour de l'habitat, soit environ 1 000 logements associés à 11 900 m² d'activités et de tertiaires et environ 3 000 m² d'équipement.

L'écoquartier Joly Jean se développe sur 42 hectares et s'étend au sud de la rocade de CAP SUD à l'avenue du Moulin Notre Dame le long d'une trame verte qui constitue "l'épine dorsale du projet".

Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie urbaine définie à travers les différents documents d'urbanisme, notamment l'orientation d'aménagement et de programmation du PLU, arrêté le 18 décembre 2021, qui fixe les enjeux du secteur élargi autour de la ZAC.

Aussi, dans la poursuite de ses aménagements de la partie Est de la ZAC, la SPL Grand Avignon Aménagement a acquis des fonciers dont une partie accueille aujourd'hui la rue Françoise Benoit, cadastrés section EY n°467, n°475 et n°477 d'une surface totale de 1 865 m².

En qualité de voie communale, la ville d'Avignon doit en récupérer la propriété ainsi que la gestion puis autoriser son classement dans le domaine public.

Le prix d'acquisition convenu avec la SPL Grand Avignon Aménagement est d'un euro et les frais de notaire seront à la charge de la ville d'Avignon.

Puis, il est nécessaire de procéder à une cession auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

En effet, la Ville est propriétaire des parcelles cadastrées section EY n°471 et n°473 en nature de terrain nu. Ce foncier tient un rôle bien spécifique au sein de la ZAC Joly Jean puisqu'il fait office de bassin de rétention des eaux pluviales.

Sa fonction de captation des eaux pluviales a permis de désenclaver un nombre conséquent de foncier permettant la réalisation de plusieurs programmes (Pôle Emploi, Pôle Santé au travail, etc.) et surtout le bon développement global de la ZAC.

Cette cession intervient à titre gratuit et fera l'objet d'un acte administratif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la délibération n°29 du Conseil Municipal du 30 avril 2022 approuvant le traité de la concession d'aménagement avec la SPL Grand Avignon Aménagement.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** l'acquisition au prix d'un euro des parcelles cadastrées section EY n°467, n°475 et n°477 représentant une superficie totale de 1 865 m², auprès de la Société Publique Locale (SPL) Grand Avignon Aménagement, ayant son siège social à l'Espace COWOOL 25 avenue Mazarin, 84000 AVIGNON, représentée par Florence Verne Rey ou toute personne physique pouvant s'y substituer,
- **AUTORISE** le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section EY n°467, n°475 et n°477,
- **APPROUVE** la cession à titre gracieux, auprès du Grand Avignon, des parcelles cadastrées section EY n°471 et n°473, sises à Avignon rue Françoise Benoit ,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC
Mme Cécile HELLE, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Isabelle LABROT, M. Joël PEYRE, M. Arnaud RENOUEARD, M. Michel BISSIERE ne prennent pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025
ACTE PUBLIE LE 30/04/2025